

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 FEVRIER 2025**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 05 février 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le 11 du mois de février à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	Catherine VIANDON
WALTON Samuel	
LAFOREST Claude	THARAUD Hervé
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
MASSIAS Michel	
SIUTAT Christian	
GUIBERT Denis	
MAUREY Ludovic	
CAZENAVE Didier	
ELIES Bruno	
BOURDAT BRISSEAU Emeline	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
GIRARD Philippe	
DUBREUIL Thierry	
NOUAUD Stéphane (à compter de D AEP n°003/2025)	
CHALLENGEAS Renaud	
DEROSE Jean-Robert	
HOUELBECK Mickaël	
CHABANAIS Guy	
TRAVAILLOT Josette	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
ARNAL José	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invité présent :

- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Virement de crédits	
Approbation du PV du 03 décembre 2024	
Délibérations	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 001/2025 AC 001/2025	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
AC 002/2025	Ligne de Trésorerie en assainissement collectif
AEP 002/2025	Extension du périmètre du SDEEG
AC 003/2025	Convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif entre le Syndicat et la SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT
AEP 003/2025	Marché de travaux en eau potable Chemin de Cordes – SAINT GERMAIN DU PUCH
AEP 004/2025 AC 004/2025	Demandes de subventions DETR / DSIL 2025 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 005/2025 AC 005/2025 ANC 001/2025	Débats d'Orientations Budgétaires 2025
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance
-
SMEGREG – Projet DREAUP / Matériels hydro-économiques
-
Virements de crédits
-
Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **Eric BLOT** délégué de CADARSAC est désigné comme secrétaire de séance. **Eric BLOT** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

—

SMEGREG : Projet DREAUP

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer le projet DREAUP.

Monsieur le **Directeur** rappelle aux membres présents que le projet DREAUP a été relayé par le SMEGREG - entité référente en Gironde - au début de l'année 2024. Notre collectivité a confirmé auprès du SMEGREG son intérêt pour participer à ce projet en tant que territoire d'étude. Le SIAEPA de la Région d'Arveyres fait parti des 3 collectivités girondines avec SIAO de CARBON BLANC et BORDEAUX METRÔPOLE participantes à cette étude.

Le bureau d'études a identifié un référentiel d'usagers qu'il convient d'équiper de dispositif de suivi des consommations. Une communication envers nos usagers via le listing d'eau potable en veillant au respect de la RGDP et une campagne par le biais de canaux d'informations s'est engagé avec un appel à volontariat. Les dispositifs à installer sont entièrement financés par les structures référentes sur ce projet (SMEGREG, ...).

Pour notre territoire, le quota de foyers à équiper était de 10. Au 05 février 2025, 12 foyers ont été retenu dont :

- 6 de typo 1 (maison individuelle avec espace extérieur sans enfant),
- 3 de typo 2 (maison individuelle avec espace extérieur avec enfant(s)),
- 2 de typo 3 (maison individuelle sans espace extérieur),
- 1 de typo 9 (appartement sans espace extérieur, sans enfant - compteur individuel).

Il manque 3 typo 2 pour finaliser le recrutement.

Actualités
SMEGREG – DREAUP

Projet **DREAUP** (Dynamiques de consommation et Référentiels de l'Eau des Pratiques des usagers aux transformations des services) vise à actualiser le référentiel des usages d'eau potable domestique afin de mieux orienter les actions d'économie d'eau et d'évaluer l'évolution de la demande. Se proposer comme **territoire d'étude avant le 31 janvier 2024 (courrier du 29 janvier 2024)** en recensant les abonnés correspondant à une typologie et assurant la pose et la maintenance des dispositifs de mesure,



4

Actualités
SMEGREG – DREAUP

Matrice du 23/01/2025

AVANCEMENT DE LA PHASE DE RECRUTEMENT

Répartition des foyers prérecrutés par TMO

Type	habitat individuel			appartements										Type	Total																																																																																								
	Typo 1	Typo 2	Typo 3	Typo 1	Typo 2	Typo 3	Typo 4	Typo 5	Typo 6	Typo 7	Typo 8	Typo 9	Typo 10			Typo 11	Typo 12																																																																																						
Colonne 1	100	200	300	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1800	1900	2000	2100	2200	2300	2400	2500	2600	2700	2800	2900	3000	3100	3200	3300	3400	3500	3600	3700	3800	3900	4000	4100	4200	4300	4400	4500	4600	4700	4800	4900	5000	5100	5200	5300	5400	5500	5600	5700	5800	5900	6000	6100	6200	6300	6400	6500	6600	6700	6800	6900	7000	7100	7200	7300	7400	7500	7600	7700	7800	7900	8000	8100	8200	8300	8400	8500	8600	8700	8800	8900	9000	9100	9200	9300	9400	9500	9600	9700	9800	9900	10000

11

2333 réponses aux questionnaires

325 foyers recrutés

160 conventions de participation signées

41 rétractions

DREAUP

12 foyers retenus sur notre territoire dont 6 typo 1, 3 typo 2, 2 typo 3 et 1 typo 9
Recrutement à finaliser avec 3 typo 2 supplémentaires.

5

SMEGREG – Matériels hydro-économes

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer le projet d'acquisition de matériels hydro-économes.

Monsieur le **Directeur** informe les membres présents de l'évolution du calendrier lié à l'acquisition de matériels hydro-économes dans le cadre du marché groupé piloté par le SMEGREG. Un bon de commande a été adressé à EQWERGY pour récupérer les équipements d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2025. La distribution sera engagée par la suite pour proposer ces équipements d'ici à l'été 2025 (période de consommation plus élevée).

Monsieur le **Président** regrette que ce projet mette autant de temps à aboutir.

Monsieur le **Directeur** souligne que l'ampleur du projet et la multiplicité des acteurs ont pu freiner son bon déroulement. La communication auprès des administrés permettra d'avoir une distribution efficace des matériels.

Actualités

SMEGREG – Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques

- ❖ Le SMEGREG a proposé aux collectivités intéressées d'intégrer un **groupement d'achat**, à l'échelle départementale, de matériels hydro-économiques (mousseurs pour les robinets, réducteur de débit de douche, douchette économe, sac de réduction du volume des chasses d'eau ...) destinés aux usagers publics et privés.
- ❖ Lors du Comité Syndical du 08 février 2024, l'Assemblée a validé à l'unanimité la participation au marché groupé pour bénéficier de **tarifs négociés** dans le cadre d'un marché à bons de commande.
- ❖ Au 15 avril 2024, les **quantités minimales d'équipements** souhaités, financés par le SIAEPA de la Région d'Arveyres tant pour les usagers privés que publics, ont été communiquées au SMEGREG.
- ❖ Le SMEGREG a finalisé le 21 août 2024, la **Convention de groupement de commande** avec l'ensemble des collectivités signataires permettant de lancer la consultation pour l'acquisition des matériels : la Régie de l'eau Bordeaux Métropole, les communes de Mérignac, Bordeaux, Saint Médard en Jalles, Bègles, le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le SIAEPA de la Région d'Arveyres et la CALI.

6

Actualités

SMEGREG – Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques

- ❖ Le SMEGREG a notifié le 12 novembre 2024 le marché « FOURNITURE DE MATERIELS HYDRO-ECONOMES » au titulaire **EQWERGY** – 73 rue Mathieu Dussurgey – 69190 SAINT FONS.
- ❖ Un **bon de commande** adressé à EQWERGY par les collectivités partenaires valide les quantités à commander (logo à insérer, ...).
- ❖ A la réception des équipements, avant la fin du 1^{er} trimestre 2025, la **distribution sera organisée à l'échelle communale avec un appui technique de nos services sur la base du volontariat des usagers**. Un référencement des administrés et des équipements retirés permettra de suivre l'impact de ces matériels sur les consommations.

7

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer les virements de crédits.

Monsieur le **Directeur** précise que des dépenses postérieures au dernier Comité Syndical du 03 décembre 2024 ont dues être mandatées sur des chapitres nécessitant des crédits supplémentaires en Assainissement Collectif. Ces crédits supplémentaires ont été pris sur les dépenses imprévues (chapitre 022).

Actualités

Virements de crédits

Les crédits pour dépenses imprévues étant destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion de l'assemblée délibérante pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, le Comité Syndical doit être informé des virements de crédits réalisés (20 décembre 2024) :

Budget	Section	Chapitre	Montant en €
AC 83700	Fonctionnement - Dépense	022 – Dépenses imprévues 6215 – Personne affecté à la collectivité de rattachement	- 5 800,00 + 5 800,00

8

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024.

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Claude LAFOREST**.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que préalablement au vote du budget primitif 2025, le Syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Comité syndical peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que l'ouverture du ¼ des crédits s'applique par chapitre à la différence des délibérations modificatives qui s'appliquent par opération. Les délibérations modificatives permettent d'ajuster les opérations selon les recettes et les dépenses réalisées. L'ouverture du ¼ des crédits globalise un montant financier disponible pour les différentes opérations.

Les prises en charge votées par opérations lors du précédent Comité Syndical en date du 03 décembre 2024 doivent être mises à jour, en accord avec la SGC de COUTRAS, compte-tenu des travaux à finaliser avant le vote des BP 2025. Le détail finalisé des opérations du chapitre 2315 est alors présenté ci-après avec un rappel sur les modalités d'établissement de l'enveloppe de 25% :

Délibération n° AEP 001-2025

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Dépenses réelles d'investissement 2024			
Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	4 774 472,48 €	DP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	200 069,87 €
D20 - Dépenses imprévues		DP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	30 000,00 €
Opérations d'ordre 040 et 041		DP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	120 000,00 €
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 (dépenses)	- 818 193,00 €	DP 55 - Baron : Route de Larcheval	75 000,00 €
Base de calcul	3 956 279,48 €	DP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marçillac	200 000,00 €
Enveloppe (25% maximum)	989 069,87 €	DP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	40 000,00 €
		DP 80 - Arveyres - Pruneyron	20 000,00 €
2031 - Frais d'études	1 000,00 €	DP 81 - Arveyres - Route de Damazac	10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	1 000,00 €	DP 82 - Moulon - Départ L'Oustalot	- €
2111 - Terrains nus	1 000,00 €	DP 85 - Izon - Avenue de Portès	- €
2182 - Matériel de transport	5 000,00 €	DP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	100 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	DP 91 - Nérgan - Route du Grand Bos/LD Roquemus/LD Carrière	50 000,00 €
2184 - Mobilier	1 000,00 €	DP 94 - Economie d'eau	75 000,00 €
2188 - Autres immos	5 000,00 €	DP 95 - Modulation de pression	50 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	970 069,87 €	TOTAL	970 069,87 €

11

Délibération n° AEP 001-2025

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

	% crédits AEP 029-2024	% crédits finalisés AEP 001-2025
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	989 069,87 €	200 069,87 €
DP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	63 569,87 €	200 069,87 €
DP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	30 000,00 €	30 000,00 €
DP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	80 000,00 €	120 000,00 €
DP 55 - Baron : Route de Larcheval	75 000,00 €	75 000,00 €
DP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marçillac	50 000,00 €	200 000,00 €
DP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	40 000,00 €	40 000,00 €
DP 80 - Arveyres - Pruneyron	35 000,00 €	20 000,00 €
DP 81 - Arveyres - Route de Damazac	150 000,00 €	10 000,00 €
DP 82 - Moulon - Départ L'Oustalot	1 500,00 €	- €
DP 85 - Izon - Avenue de Portès	20 000,00 €	- €
DP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	150 000,00 €	100 000,00 €
DP 91 - Nérgan - Route du Grand Bos/LD Roquemus/LD Carrière	150 000,00 €	50 000,00 €
DP 94 - Economie d'eau	75 000,00 €	75 000,00 €
DP 95 - Modulation de pression	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	970 069,87 €	970 069,87 €

12

Délibération n°

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Dépenses réelles d'investissement 2024			
Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	5 459 596,91 €	DP 1000 - Arveyres : Fonds libres	5 000,00 €
D20 - Dépenses imprévues		DP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	30 000,00 €
Opérations d'ordre 040 et 041		DP 1100 - Génésac : Fonds libres	2 000,00 €
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 (dépenses)	- 1 377 957,00 €	DP 1200 - Izon : Fonds libres	50 000,00 €
Base de calcul	4 081 639,91 €	DP 1220 - Izon : Domaine des Prades	10 000,00 €
Enveloppe (25% maximum)	1 020 409,98 €	DP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	170 000,00 €
		DP 1227 - Izon - Avenue de Saint Pardon	33 770,72 €
2031 - Frais d'études	- €	DP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	5 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	8 000,00 €	DP 1304 - Saint Germain du Puch - Collecte Sain / LD Marçillac	300 000,00 €
2111 - Terrains nus	5 000,00 €	DP 1400 - Vayres : Fonds libres	50 000,00 €
2182 - Matériel de transport	- €	DP 1411 - Vayres - DOMOFRANCE	3 862,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	DP 1412 - Vayres - Réhabilitation système d'assainissement sous vide	187 777,26 €
2184 - Mobilier	- €	DP 1413 - Vayres - Hameau d'Arigues	100 000,00 €
2188 - Autres immos	- €	DP 1500 - Nérgan : Fonds libres	1 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 007 409,98 €	DP 1600 - Moulon : Fonds libres	1 000,00 €
TOTAL	1 020 409,98 €	DP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	5 000,00 €
		DP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	1 000,00 €
		DP 1801 - Diagnostic périodiques - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron Vayres	30 000,00 €
		DP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	1 000,00 €
		DP 3000 - Lugaignac : Fonds libres	1 000,00 €
		TOTAL	1 007 409,98 €

13

Délibération n°

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

	% crédits 1004-2024	% crédits finalisés 1004-2024
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 007 409,98 €	1 007 409,98 €
DP 1000 - Arveyres : Fonds libres	5 000,00 €	5 000,00 €
DP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	70 000,00 €	30 000,00 €
DP 1100 - Génésac : Fonds libres	2 000,00 €	2 000,00 €
DP 1200 - Izon : Fonds libres	50 000,00 €	50 000,00 €
DP 1220 - Izon : Domaine des Prades	10 000,00 €	10 000,00 €
DP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	150 000,00 €	170 000,00 €
DP 1227 - Izon - Avenue de Saint Pardon	33 770,72 €	33 770,72 €
DP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	5 000,00 €	5 000,00 €
DP 1304 - Saint Germain du Puch - Collecte Sain / LD Marçillac	200 000,00 €	300 000,00 €
DP 1400 - Vayres : Fonds libres	50 000,00 €	50 000,00 €
DP 1411 - Vayres - DOMOFRANCE	3 862,00 €	3 862,00 €
DP 1412 - Vayres - Réhabilitation système d'assainissement sous vide	187 777,26 €	187 777,26 €
DP 1413 - Vayres - Hameau d'Arigues		100 000,00 €
DP 1500 - Nérgan : Fonds libres	1 000,00 €	1 000,00 €
DP 1600 - Moulon : Fonds libres	1 000,00 €	1 000,00 €
DP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	5 000,00 €	5 000,00 €
DP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	1 000,00 €	1 000,00 €
DP 1801 - Diagnostic périodiques - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron Vayres	30 000,00 €	30 000,00 €
DP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	1 000,00 €	1 000,00 €
DP 3000 - Lugaignac : Fonds libres	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	1 007 409,98 €	1 007 409,98 €

14

AEP n°001/2025 – Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2025

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l’autorisation de mandater les dépenses d’investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Calcul de l’enveloppe :

Dépenses réelles d’investissement 2024 (Hors Chapitre 16 - Remboursement d’emprunts 020 - Dépenses imprévues Opérations d’ordre 040 et 041)	4 774 472,48 €
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 (dépenses)	- 818 193,00 €
Base de calcul	3 956 279,48 €
Enveloppe (25% maximum)	989 069,87 €

Les dépenses d’investissement concernées sont les suivantes :

2031 - Frais d’études	1 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	1 000,00 €
2111 - Terrains nus	1 000,00 €
2182 - Matériel de transport	5 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €
2184 - Mobilier	1 000,00 €
2188 - Autres	5 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	970 069,87 €
TOTAL	989 069,87 €

Libellé	1/4 CREDITS
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	200 069,87 €
OP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	30 000,00 €
OP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	120 000,00 €
OP 55 - Baron : Route de Larcheval	75 000,00 €
OP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marcillac	200 000,00 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	40 000,00 €
OP 80 - Arveyres - Pruneyron	20 000,00 €
OP 81 - Arveyres - Route de Damazac	10 000,00 €
OP 82 - Moulon - Départ L'Oustalot	- €
OP 85 - Izon - Avenue de Portès	- €
OP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	100 000,00 €
OP 91 - Nérigean - Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère	50 000,00 €
OP 94 - Economie d'eau	75 000,00 €
OP 95 - Modulation de pression	50 000,00 €
TOTAL	970 069,87 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

AC n°001/2025 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Calcul de l'enveloppe :

Dépenses réelles d'investissement 2024 (Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 020 - Dépenses imprévues Opérations d'ordre 040 et 041)	5 459 596,91 €
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 (dépenses)	- 1 377 957,00 €
Base de calcul	4 081 639,91 €
Enveloppe (25% maximum)	1 020 409,98 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2031 - Frais d'études	- €
2051 – Concessions et droits similaires	8 000,00 €
2111 - Terrains nus	5 000,00 €
2182 - Matériel de transport	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €
2184 - Mobilier	- €
2188 - Autres	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 007 409,98 €
TOTAL	1 020 409,98 €

Libellé	1/4 CREDITS
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	30 000,00 €
OP 1100 - Génissac : Fonds libres	2 000,00 €
OP 1200 - Izon : Fonds libres	50 000,00 €
OP 1220 - Izon : Domaine des Prades	10 000,00 €
OP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	170 000,00 €
OP 1227 - Izon : Avenue de Saint Pardon	53 770,72 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1304 - Saint Germain du Puch : Collecte Sales / LD Marcillac	300 000,00 €
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	50 000,00 €
OP 1411 - Vayres - DOMOFRANCE	3 862,00 €
OP 1412 - Vayres : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	187 777,26 €
OP 1413 - Vayres - Hameau d'Artigues	100 000,00 €
OP 1500 - Nérigean : Fonds libres	1 000,00 €
OP 1600 - Moulon : Fonds libres	1 000,00 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	1 000,00 €
OP 1801 - Diagnostics périodiques - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron Vayres	30 000,00 €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	1 000,00 €
OP 3000 - Lugaïnac : Fonds libres	1 000,00 €
TOTAL	1 007 409,98 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Ligne de Trésorerie

Monsieur le **Président** indique aux membres du Comité Syndical qu'une ligne de trésorerie est nécessaire en assainissement collectif pour financer les dépenses courantes de fonctionnement ou par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.

AC n°002/2025 – Ligne de trésorerie en assainissement collectif

Objet :

Le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'une consultation auprès de différents établissements bancaires s'est déroulée pour solliciter une ligne de trésorerie de 400 000 €.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente la situation comptable du budget assainissement collectif. Les recettes de fonctionnement sont principalement liées aux surtaxes perçues par le délégataire via la facture d'eau reversées trimestriellement à la collectivité (conditions contractuelles). Pour l'exercice 2024, plus de la moitié de cette surtaxe a été reversée au mois de janvier 2025 engendrant un défaut de trésorerie de plus de 100 000 € décalant les derniers mandats d'investissement et le remboursement des emprunts. Pour pallier à cette situation, l'avance de trésorerie (transfert de trésorerie entre budget) n'est pas possible pour abonder le budget principal depuis un budget annexe. L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire permettrait de répondre ponctuellement à cette problématique. Il a alors été décidé de lancer une consultation fixant un montant maximum de 400 000 € pour une durée de 1 an.

Préparation du prochain Conseil Syndical Ligne de trésorerie 2025 en assainissement collectif

• Situation comptable :

Date	Versement	Solde	Total	%
30/04/2024	18 939,07	16 511,67	35 450,74	4
31/07/2024	290 726,30	66 818,03	357 544,33	42
31/10/2024	7 800,27	13 387,68	21 187,95	3
15/01/2025	363 950,06	72 790,01	436 740,07	51
			850 923,09	100

• Budget Assainissement Collectif

- ❖ Défaut de trésorerie > 100 000,00 € jusqu'au 22/01 avec paiement Travaux d'Investissement (derniers mandats 2024) + Remboursement d'emprunt
- **Avance de trésorerie impossible** au profit du **budget 83700 – Assainissement collectif** car **budget principal**

Préparation du prochain Conseil Syndical

Ligne de trésorerie 2025 en assainissement collectif

• Ligne de trésorerie :

-La circulaire NOR/INT/89/0071/ du 22/02/1989 donne les caractéristiques de la ligne de trésorerie qui se présente comme ayant «pour seul objet, dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle, le financement de dépenses courantes de fonctionnement ou par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.»

- La décision de souscrire une ligne de crédit de trésorerie est du ressort de l'assemblée délibérante. La délibération doit préciser qu'elle autorise le président à signer la convention d'ouverture de crédit et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat. Elle doit également indiquer le plafond maximal de la ligne, la date de mise en place, la dénomination de la banque auprès de laquelle la convention est contractée, la durée de la convention et les conditions financières (index, marge, commission).

- L'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit. **Dans la limite d'un plafond fixé par un contrat, la collectivité locale peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite en une ou plusieurs fois.**

- S'agissant de l'exécution du contrat, **les tirages et remboursements de fonds sont effectués par le Président.** Dans la pratique, le Président peut déléguer par arrêté ces actes de gestion à ses collaborateurs (secrétaire général, directeur financier...).

- La durée d'une ouverture de crédit est d'un an, renouvelable une fois. **A chaque nouvel exercice, la collectivité locale devra délibérer** même s'il existe un accord pluriannuel avec l'établissement financier.

16

Monsieur le **Directeur** présente les différentes propositions des 4 établissements bancaires. Le décalage de date du Comité Syndical a permis aux établissements bancaires d'affiner leurs offres en s'appuyant pour les taux variables sur des moyennes mensuelles plus favorables en février par rapport à janvier. Le CREDIT AGRICOLE, le CREDIT MUTUEL et la CAISSE D'EPARGNE ont proposé des offres à taux variables exclusivement alors que la BANQUE POSTALE y a ajouté une offre à taux fixe.

Jean-Robert DEROSE souhaite savoir pourquoi le CREDIT MUTUEL n'a pas proposé d'offre à 400 000 €.

Monsieur le **Directeur** répond que les modalités de mise en place d'une ligne de trésorerie au CREDIT MUTUEL limitaient le montant à 200 000 €.

Monsieur le **Président** souligne que le choix doit se faire entre la CAISSE D'EPARGNE avec un taux variable et la BANQUE POSTALE avec un taux fixe.

Renaud CHALLENGEAS indique que le taux fixe est plus sécurisant.

Monsieur le **Directeur** précise que cette ligne de trésorerie ne doit être mobilisée qu'en cas de nécessité sans toutefois pouvoir attendre une évolution favorable du taux de référence.

Christian SUITAT demande si le déblocage peut être effectué en plusieurs fois.

Monsieur le **Président** répond que oui.

Christian SUITAT propose de contractualiser avec plusieurs banques pour souscrire à la fois en taux fixe sur les besoins indispensables et en taux variable sur les besoins potentiels.

Monsieur le **Président** répond qu'il n'y a pas d'obligation de débloquer l'intégralité du montant de la ligne de trésorerie.

Christian SUITAT souligne qu'il y a toutefois des conditions de non-utilisation.

Monsieur le **Président** répond qu'elles s'appliqueraient si aucun déblocage n'est réalisé.

Monsieur le **Directeur** rappelle que la ligne de trésorerie doit uniquement permettre le financement du fonctionnement et qu'il sera proposé prochainement au Comité Syndical de souscrire un emprunt pour financer l'investissement.

Monsieur le **Président** confirme que le taux fixe reste plus sécurisant.

Préparation du prochain Conseil Syndical
Ligne de trésorerie 2025 en assainissement collectif

✓ Montant : 400 000 € maximum Durée : 1 an

Etablissement	Montant total	Montant minimum	Taux			Frais de dossier	Commission d'engagement	Commission de non-utilisation
			Variable	Marge fixe	Total			
CREDIT AGRICOLE	250 000 €		Euribor 3 mois 2,813% (moy. 01/2025)	0,98%	3,793%	375 €	375 €	
	400 000 €		Euribor 3 mois 2,706% (moy. 02/2025)	0,98%	3,686%	600 €	600 €	
CREDIT MUTUEL	200 000 €	10 000 €	Euribor 3 mois 2,677% (20/01/2025)	0,79%	3,467%		500 € (0,25% du montant)	aucune
CAISSE D'EPARGNE	400 000 €	aucun	€STR 2,669% (06/02/2025)	0,65%	3,319%		400 €	0,10 %
BANQUE POSTALE	400 000 €	10 000 €	€STR	0,95%			400 € (0,10% du montant)	0,10 %
			3,400%		3,400 %			
			€STR	0,92%				
			3,210%		3,210%			

17

Décision :

Au vu des propositions, la BANQUE POSTALE a remis la meilleure offre et il est proposé au Comité Syndical de délibérer pour :

Article premier :

Le Président est invité à contracter auprès de la BANQUE POSTALE, une ligne de trésorerie de 400 000 € sur 12 mois.

La commission d'engagement s'élève à 400 €.

Une commission de non utilisation s'appliquerait à hauteur de 0,100%.

Le paiement des intérêts et de la commission de non utilisation sera trimestriel. Le remboursement du capital s'effectuera à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Cette ligne de trésorerie portera intérêt au taux fixe de 3,210% conformément au contrat établi par la BANQUE POSTALE.

Article deux :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances de cette ligne de trésorerie au profit de la BANQUE POSTALE.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette offre de ligne de trésorerie et autorise le Président à signer toutes les pièces si-rapportant.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'offre de ligne de trésorerie en assainissement collectif de la Banque Postale.

SDEEG

Objet :

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le SDEEG conformément aux articles L. 5211-10, L. 5211-17 et L. 5211-18 et à l'article 2.1 de ses statuts et au vu des délibérations des collectivités souhaitant adhérer, l'assemblée délibérante de cette structure a validé l'extension de son périmètre.

Cette décision est également conditionnée à l'approbation du Comité Syndical qui doit se prononcer dans un délai de trois mois, à compter de la notification en date du 02/01/2025. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du SIAEPA de la Région d'Arveyres sera réputée favorable.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que la commune de CAMIAC ET SAINT DENIS est concernée par cette extension.

Délibération n° **AEP 002-2025**
Extension du périmètre du SDEEG

- Conformément aux articles L. 5211-10, L. 5211-17 et L. 5211-18 et à l'article 2.1 des statuts du SDEEG et au vu des délibérations des collectivités souhaitant adhérer, l'assemblée délibérante de cette structure a validé l'extension de son périmètre : éclairage public pour CAMIAC ET SAINT DENIS,
- Cette décision est également conditionnée à l'approbation du Comité Syndical qui doit se prononcer dans un délai de trois mois, à compter de la notification en date du 02/01/2025. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du SIAEPA de la Région d'Arveyres sera réputée favorable.

18

Monsieur le **Président** précise que la plupart des communes ont du être sollicitées par le SDEEG pour valider cette extension.

Joachim BOISARD répond que non et précise que la validation des adhérents reste à leur initiative.

Monsieur le **Président** remarque que les compétences du SDEEG se multiplient et il serait intéressant de connaître le nombre d'adhérents.

Jean-Robert DEROSE indique que le Conseil Municipal de MOULON s'est interrogé sur le maintien de la qualité des services au regard des évolutions de cette structure.

Monsieur le **Président** mentionne que la mutualisation permet de mobiliser des moyens.

Joachim BOISARD souligne que celle-ci n'est pas toujours avantageuse en terme tarifaire. Il précise qu'il a 535 communes ahérentes au SDEEG.

AEP n°002/2025 – SDEEG
Extension du périmètre

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance de ce projet, il est proposé de :

- valider l'extension du SDEEG.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'extension du SDEEG.

Convention

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre d'un programme d'aménagement d'un lotissement (10 lots) - situé Chemin de Larribau sur la commune de VAYRES, l'extension du réseau public de collecte des eaux usées (système sous-vide) est nécessaire pour desservir ce projet.

Compte tenu du linéaire de réseau important à mettre en œuvre, du délai de réception souhaité et du coût financier généré, la SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT propose de participer au financement de ces travaux.

Afin de valider cette démarche, la signature d'une convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif est indispensable. Elle permettra d'arrêter le montant de la participation financière ainsi que la date de mise en œuvre effective.

AC n°003/2025 – Convention de participation à l'investissement pour l'assainissement collectif entre le Syndicat et la SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT à VAYRES

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à assurer l'extension du réseau public de collecte des eaux usées permettant de collecter le projet du Hameau d'Artigues (10 lots) porté par la **SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT** représenté par Jean-Paul d'INCAU. La convention vise à faire participer financièrement le promoteur à hauteur de l'économie réalisée en partie privée par l'exonération d'un poste de relevage et de son refoulement, à savoir 10 000 €, au profit d'équipements publics. Le financement de ces travaux sera complété par les PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) qui seront perçues au raccordement effectif du projet à savoir plus de 29 000 €.

Délibération n° **AC 003/2025**
Convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif

- **Extension nécessaire pour collecter un projet de construction :**
 - Linéaire de réseau important et équipements spécifiques,
 - Délai de réception,
 - Coût financier.

- Le **promoteur de l'opération** propose **de participer financièrement** à ces travaux, **sous maîtrise d'ouvrage publique**, nécessitant la signature d'une **convention**.

- **VAYRES** : HAMEAU D'ARTIGUES situé Chemin de Larribau représenté par SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT – Jean-Paul D'INCAU

- **Lotissement de 10 lots**

• Travaux	:	51 481 €
• Participation	:	10 000 €
• PFAC	:	29 000 €

20

Guy CHABANAIS souhaite connaître la durée de ces travaux.

Décision :

Afin de pouvoir valider cette démarche et au vu des engagements proposés par la **SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT**, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à mener les discussions et à signer la convention.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec la SAS SGE FONCIERE AMENAGEMENT.

Observation :

Stéphane NOUAUD rejoint l'Assemblée. Il participera aux votes des prochaines délibérations.

Attribution de marché

AEP n°003/2025 – Attribution de Marché de Travaux en eau potable : Chemin de Cordes – SAINT GERMAIN DU PUCH

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que des travaux de suppression de la STEP de SALES et d'extension du réseau d'assainissement collectif complétés par un renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable à Marcillac à SAINT GERMAIN DU PUCH ont été attribués par la délibération AC n°012/2024 du 20 juin 2024 à l'entreprise CANASOUT.

Discussions et interventions :

Le **Président** demande à Jean-François STARCK de présenter le marché proposé.

Jean-François STARCK rappelle les marchés en cours avec CANASOUT liés à ce projet.

Délibération n° **AEP 003-2025**
Marché Eau Potable – SAINT GERMAIN DU PUCH

Marchés avec CANASOUT :

- **AC – ST GERMAIN DU PUCH – Sales/Marcillac**
 - Suppression de la STEP de Sales (Filtre à sable de 70 EH) remplacée par un PR,
 - Création de 2 conduites de refoulement de 2 500 ml / 430 ml,
 - Extension du réseau de collecte sur 360 ml,
 - 25 branchements à créer.

- **AEP – ST GERMAIN DU PUCH – Marcillac**
 - Renouvellement et renforcement d'une canalisation d'eau potable en Ø 150 mm fonte sur 430 ml,
 - 27 branchements à reprendre.

21

Jean-François STARCK décrit le projet qui consiste à déplacer le réseau d'eau potable en assurant un maillage. La pose de ce nouveau réseau s'effectuera en tranchée commune avec la future conduite de refoulement du poste de relevage de Sales.

Délibération n° **AEP 003-2025**
Marché Eau Potable – SAINT GERMAIN DU PUCH

- **AEP – ST GERMAIN DU PUCH – Chemin de Cordes**
 - Renouvellement et déplacement d'une canalisation d'eau potable en Ø 63 mm PVC sur 805 ml,
 - 16 branchements à reprendre.



22

Jean-François STARCK précise les modalités d'attribution de ces travaux complémentaires aux marchés engagés.

Délibération n° **AEP 003-2025**
Marché Eau Potable – SAINT GERMAIN DU PUCH

- **AEP – ST GERMAIN DU PUCH – Chemin de Cordes**
- Renouvellement et déplacement d'une canalisation d'eau potable en Ø 63 mm PVC sur 805 ml,
- 16 branchements à reprendre,
- Montant : 159 915,00 € HT

De ce fait, le marché sera passé avec CANASOUT en application de l' Article R2122-3 du Code de la Commande Publique aliéna 2 :

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes :

...
2° Des raisons techniques. Tel est notamment le cas lors de l'acquisition ou de la location d'une partie minoritaire et indissociable d'un immeuble à construire assortie de travaux répondant aux besoins de l'acheteur qui ne peuvent être réalisés par un autre opérateur économique que celui en charge des travaux de réalisation de la partie principale de l'immeuble à construire ;

23

Guy CHABANAIS souhaite connaître la durée de ces travaux.

Jean-François STARCK répond qu'ils vont durer environ 1,5 mois. Les compteurs ont déjà été sortis du domaine privé par SUEZ.

Décision :

Compte-tenu de travaux complémentaires à réaliser pour renouveler et déplacer un réseau d'eau potable au Chemin de Cordes et en application de l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique, il est indiqué d'attribuer cet aménagement à l'entreprise titulaire du marché d'assainissement collectif.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2024, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise CANASOUT pour un montant de 159 915,00 € H.T (lot canalisations et branchements),
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise CANASOUT pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.

Subventions DETR - DSIL

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que le recensement des besoins de travaux et d'études en Eau Potable et en Assainissement Collectif pour l'exercice 2025 – extension, renouvellement, réhabilitation,... permet de formaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2025.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que les demandes de subventions doivent être adressées à l'Etat avant le 15 février 2025. Il décrit les différentes sollicitations DETR et DSIL qui sont cumulables. Les opérations présentées en eau potable et en assainissement collectif sont détaillées ci-après.

Pour l'eau potable, les opérations identifiées à l'appui du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) produit dans le cadre de l'étude diagnostique sont également financées par le Département de la Gironde dans le cadre du programme FARR (Fonds d'Aide et de Renouvellement des Réseaux) 2023-2025.

Pour l'assainissement collectif, l'objectif est d'équiper la centrale de vide n°1 d'IZON d'un refoulement pour transférer une partie des eaux usées collectées vers la STEP IZON-VAYRES afin de soulager la STEP IZON BOURG et le système de vide. De nouveaux raccordements (projet d'aménagement sur l'Avenue du Général de Gaulle) pourront se connecter sur la future conduite de refoulement sans impacter le système de vide.

Monsieur le **Président** confirme que le montant des subventions est plafonné à 100 000 € pour tout projet supérieur ou égal à 500 000 € H.T. Il espère que ces dossiers 2025 seront retenus contrairement à ceux de 2024 non subventionnés.

AEP n°004/2025 – DETR – DSIL 2025

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Eau Potable à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2025, sur les territoires suivants :

Ouvrage	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Financement
Réseau d'eau potable - Avenues du Maréchal Leclerc et Léo Drouyn Route de la Fosse du Moulin Rues de la Galerie, de la Grave et des Gabauds	Renouvellement	IZON	550 000 €	Subventions : DETR : 100 000 € DSIL : 100 000 € CD 33 : 64 102 € Autofinancement : Emprunt : 285 898 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en eau potable pour l'année 2025.

AC n°004/2025 – DETR – DSIL 2025

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Assainissement Collectif à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2025, sur les territoires suivants :

Ouvrage	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Financement
Centrale de vide n°1	Optimisation du fonctionnement	IZON	100 000 €	Subventions : DETR : 100 000 € DSIL : 100 000 € Autofinancement : Emprunt : 300 000 €
	Création d'une conduite de refoulement		400 000 €	

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en assainissement collectif pour l'année 2025.

Observations :

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation.

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical, que dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et il doit faire l'objet d'un vote.

Il consiste à dresser un état des lieux de la situation financière du Syndicat pour mieux cerner les marges de manœuvre à moyen terme et ainsi définir les priorités en terme d'investissements et les financements correspondants.

Les rapports de débat d'orientations budgétaires de l'année 2025 ont été examinés en Bureau Syndical le 29 janvier dernier et transmis aux membres du Comité syndical.

Les rapports sont exposés aux membres du Comité Syndical pour qu'ils s'expriment.

Un débat s'ensuit qui sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle les cinq grands axes attendus dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ainsi que les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Débat d'Orientations Budgétaires 2025 Cadre réglementaire

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** précise les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

- 1) une présentation des **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement,
- 2) une présentation des **engagements pluriannuels**, notamment en matière d'investissement,
- 3) une présentation des **effectifs de la structure**, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière,
- 4) une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'**encours de la dette**,
- 5) une **analyse des ratios budgétaires et de leur évolution**, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

29

Débat d'Orientations Budgétaires 2025 Cadre réglementaire

L'article 10 du projet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent leurs objectifs concernant :

- 1° L'**évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'**évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette est défini comme la différence entre les emprunts et le remboursement de la dette.

30

Monsieur le **Directeur** précise que les comptes 2024 ne sont pas arrêtés et que les résultats présentés correspondent à l'exécution budgétaires au 29 janvier 2025.

DOB 2025 – Exécutions budgétaires provisoires
Situations financières au 29/01/2025

AEP	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation	2 243 068,21 €	3 275 292,82 €	1 032 224,61 €	1 012 680,87 €
	Investissement	2 334 840,70 €	2 315 296,96 €	-19 543,74 €	

AC	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation	1 217 130,55 €	1 435 621,99 €	218 491,44 €	796 361,94 €
	Investissement	3 559 287,87 €	4 137 158,37 €	577 870,50 €	

ANC	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation	73 696,13 €	97 102,76 €	23 406,63 €	53 435,89 €
	Investissement	0,00 €	30 029,26 €	30 029,26 €	

31

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'eau potable. Cette augmentation de 4,33 % s'explique notamment par l'évolution de la rémunération du Régisseur liée au déploiement de la télérelève.

DOB 2025 – Objectifs chiffrés pour 2025 – Eau potable
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Emprunts et dettes assimilées	1 288 552,44	2 013 437,48	3 236 293,30	1 624 577,08
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	485 000,00	500 500,00	600 000,00	540 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT	803 552,44	1 512 937,48	2 636 293,30	1 084 577,08

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 : + 4,33 % (> aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES REELLES	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 578 799,96	2 036 900,00	2 129 000,00	+ 4,33%

32

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'assainissement collectif. Cette augmentation de 30,40 % s'explique notamment par la prise en charge d'une partie des charges de personnel (cf clé de répartition).

DOB 2025 – Objectifs chiffrés pour 2025 – Assainissement collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Emprunts et dettes assimilées	1 461 517,45	1 810 045,00	3 361 484,86	3 455 964,81
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	639 800,00	724 800,00	770 000,00	760 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT	821 717,45	1 085 245,00	2 591 484,86	2 695 964,81

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 : + 30,40 % (< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES REELLES	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	472 500,00	444 000,00	637 950,00	+ 30,40 %

33

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques est respecté par le service public de l'assainissement non collectif. Cette forte diminution est notamment liée à la fin de la mission de la prestation de contrôle des installations existantes.

DOB 2025 – Objectifs chiffrés pour 2025 – Assainissement non collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Emprunts et dettes assimilées	1 499,46	2 455,86	0,00	0,00
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	0,00	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	1 499,46	2 455,86	0,00	0,00

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 : - 99,70 % (< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	247 350,00	202 500,00	101 400,00	- 99,70 %

34

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2025 pour le service public d'eau potable avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,05 €/m³.

Le diagramme montre une part importante du projet de BP 2025 consacrée à la section d'investissement afin de répondre aux engagements de renouvellement de réseaux et de mise en œuvre d'actions d'économie de la ressource en eau (forage de substitution).

DOB 2025 – Projet de BP 2025 – Eau potable

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2025 :

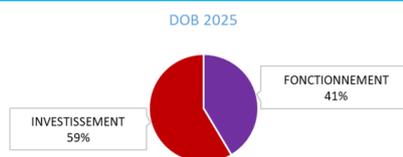
Tarif de l'eau potable		2022	2023	2024	2025
Collectivité	Prix au m ³	1,40 €	1,55 €	1,60 €	1,65 €
	Prime Syndicale	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2022	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT	2 735 424,00 €	2 961 450,00 €	3 202 188,20 €
INVESTISSEMENT	3 925 385,00 €	4 618 208,00 €	5 627 674,50 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2025 :

SECTION	DOB 2025
FONCTIONNEMENT	3 586 370,00 €
INVESTISSEMENT	5 060 400,00 €



35

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2025 pour le service public d'assainissement collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,15 €/m³.

Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2025 consacrée à la section d'investissement (montant des travaux importants, ...).

DOB 2025 – Projet de BP 2025 – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2025 :

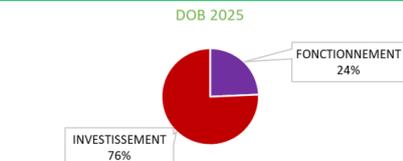
Tarif de l'assainissement collectif		2022	2023	2024	2025
Collectivité	Prix au m ³	0,80 €	0,80 €	0,95 €	1,10 €
	Prime Syndicale	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Part Délégitaire	Prix au m ³	1,8444 €	1,7878 €	1,5230 €	1,5497 €
	Prime fixe annuelle	77,66 €	81,84 €	74,00 €	75,30 €

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2022	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT	2 897 012,98 €	2 899 170,00 €	1 652 273,07 €
INVESTISSEMENT	5 280 760,00 €	6 283 967,00 €	7 029 650,49 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2025 :

SECTION	DOB 2025
FONCTIONNEMENT	1 936 490,00 €
INVESTISSEMENT	6 028 102,00 €



36

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2025 pour le service public d'assainissement non collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire basé sur les tarifs votés pour la période 2022-2027.

Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2025 consacrée à la section de fonctionnement (charges de personnel et rémunération du prestataire).

DOB 2025 – Projet de BP 2025 – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2025 :

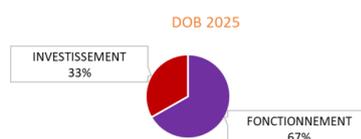
Type d'installation	Type de contrôle	Redevance	Modalités de facturation
	2022-2027	2022-2027	2022-2027
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et réhabilitées	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette Facturé au propriétaire par un titre de recette
	Contrôle périodique des installations existantes	135 €	6 annuités de 22,5 € chacune facturées à l'usager sur la facture d'eau (relève)
Installation existante	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2022	BP 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT	257 050,00 €	213 500,00 €	111 706,45 €
INVESTISSEMENT	21 716,00 €	29 000,00 €	30 030,20 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2025 :

SECTION	DOB 2025
FONCTIONNEMENT	121 111,00 €
INVESTISSEMENT	60 367,00 €



37

Monsieur le **Directeur** rappelle les volumes facturés / contrôles effectués sur les exercices 2021 à 2023. Les volumes ont augmenté en 2022 puis baissé en 2023 pour l'eau potable (accueil de nouvelles populations et impact climatique) et pour l'assainissement collectif (extension du réseau public de collecte des eaux usées). Le nombre de contrôles en assainissement non collectif a fortement diminué en lien avec la fin de la mission de prestation de contrôles et le ralentissement des constructions depuis 2022 – 2023.

DOB 2025 – Volumes facturés / Contrôles effectués

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

AEP

VOLUMES	2021	2022	2023
Volumes facturés en m ³	1 293 427	1 369 577	1 320 520

AC

VOLUMES	2021	2022	2023
Volumes facturés en m ³	704 532	736 248	732 614

ANC

CONTRÔLE	2021	2022	2023
Installations neuves/réhabilitées	43	21	36
Installations existantes	9	1311	678
Vente ou cession immobilière	125	82	52

38

Monsieur le **Directeur** met en perspective les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement des trois services.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable va connaître une légère diminution sur l'exercice 2025. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable connaîtront, selon les hypothèses formulées, une augmentation sur l'exercice 2025 notamment sur le chapitre suivant : surtaxe.

DOB 2025 – Dépenses réelles – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NON LIQUIDES	Opérations réelles	011	Charges à caractère général	229 400,00	194 400,00	212 600,00	180 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	226 299,96	306 300,00	355 200,00	370 000,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	822 000,00	1 225 000,00	1 215 000,00	1 200 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			1 277 699,96	1 725 700,00	1 782 800,00	1 750 000,00
		66	Charges financières	195 000,00	205 000,00	240 000,00	230 571,09	
		67	Charges exceptionnelles	1 100,00	1 200,00	1 200,00	1 500,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	130 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			1 578 799,96	2 036 900,00	2 129 000,00	2 117 071,09

39

DOB 2025 – Recettes réelles – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025	
		Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€	
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale	2 162 099,11	2 205 227,33	2 321 543,94	2 500 000,00	
		Montant de la part variable €			1,40	1,55	1,60	1,65
		Montant de la part fixe €			30,00	30,00	30,00	30,00
		74	Subventions d'exploitation - Subventions	17 989,81	15 916,73	10 609,28	10 000,00	

42

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif va connaître une légère diminution sur l'exercice 2025. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif connaîtraient, selon les hypothèses formulées, une légère augmentation sur l'exercice 2025 sur le chapitre suivant : surtaxe et participations. Il est à noter que les primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont arrêtées depuis l'exercice 2023.

DOB 2025 – Dépenses réelles – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NON LIQUIDES	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	36 500,00	34 000,00	37 500,00	30 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	99 450,00	129 500,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	13 000,00	3 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			39 500,00	37 000,00	149 950,00	162 500,00
		66	Charges financières	320 000,00	327 000,00	330 000,00	323 837,75	
		67	Charges exceptionnelles	83 000,00	53 000,00	103 000,00	50 000,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00	2 000,00	30 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			472 500,00	444 000,00	637 950,00	566 337,75

40

DOB 2025 – Recettes réelles – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025		
		Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€		
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale + Participations	1 172 737,76	1 045 872,00	1 495 549,21	1 500 000,00		
		Montant de la part variable €			0,80	0,80	0,95	1,10	
		Montant de la part fixe €			30,00	30,00	30,00	30,00	
		74	Subventions d'exploitation - Primes pour épuration		52 824,00	0,00	0,00	0,00	
			Subventions d'exploitation - Subventions		5 318,88	2 037,76	1 018,88	0,00	
				RECETTES		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025
				Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€
		70	70611 - Surtaxe syndicale		807 605,76	828 695,00	914 416,21		
			704 - PFB					1 500 000,00	
			7068 - PFAC		365 132,00	217 177,00	581 133,00		

44

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une légère augmentation sur l'exercice 2025. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une légère diminution sur l'exercice 2024 sur le chapitre redevances syndicales.

DOB 2025 – Dépenses réelles – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NON LIQUIDES	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	188 000,00	134 000,00	31 800,00	50 411,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	54 400,00	55 000,00	53 800,00	54 000,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	10 100,00	10 100,00	5 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			243 900,00	199 100,00	95 700,00	109 411,00
		66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
		67	Charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	250,00	200,00	2 500,00	2 500,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			247 350,00	202 500,00	101 400,00	115 111,00

41

DOB 2025 – Recettes réelles – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025		
		Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€		
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Redevances syndicales	108 506,45	86 295,73	95 156,23	95 000,00		
		Montant de la redevance - neuf €			135	135	135	135	
		Montant de la redevance - existant €			22,5	22,5	22,5	22,5	
		74	Subventions d'exploitation - Subventions		0,00	0,00	0,00	0,00	
				RECETTES		CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025
				Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€
		70	7062 - Redevances syndicales		76 905,94	76 275,73	79 841,23		
			7062 - Contrôle neuf		11 955,00	6 105,00	9 105,00	95 000,00	
			7062 - Contrôle vente		9 075,00	3 915,00	6 210,00		

46

Monsieur le **Directeur** explicite les recettes réelles d'investissement pour les trois services. Ces recettes sont composées par l'autofinancement, les subventions et le recours à l'emprunt pour 2025.

L'évolution des recettes réelles d'investissement pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif connaîtraient une augmentation sur l'exercice 2025 sur les chapitres suivants : subventions (auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde) et emprunts et dettes assimilées (selon les réalisations effectives).

L'évolution des recettes réelles d'investissement pour le service public de l'assainissement non collectif connaîtraient une stabilité sur l'exercice 2025.

DOB 2025 – Recettes réelles – Eau potable

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2022 €	CA 2023 €	CFU 2024 (provisoire) €	DOB 2025 €
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé				
		13	Subventions d'investissement - Participations	0,00	0,00	0,00	500 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	0,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	1 624 577,08
		106	Réserves	482 762,67	463 838,41	132 125,25	800 000,00

43

DOB 2025 – Recettes réelles – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2022 €	CA 2023 €	CFU 2024 (provisoire) €	DOB 2025 €
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé				
		13	Subventions d'investissement - Participations	0,00	0,00	0,00	400 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	30 000,00	0,00	0,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00	3 455 964,81
		106	Réserves	568 829,55	349 824,60	1 653 842,56	0,00

45

DOB 2025 – Recettes réelles – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2022	CA 2023	CFU 2024	DOB 2025
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé	€	€	(provisoire) €	€
		13	Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
		106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

47

Monsieur le **Directeur** présente les crédits proposés pour les études, travaux et contrôles. Il est à noter que le nouveau contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif a fait évoluer son régime fiscal au regard de la TVA.

DOB 2025 – Travaux / Etudes

Axe 2 : Engagements en matière d'investissement

AEP	DOB	Etudes et Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des ouvrages et des réseaux d'eau potable	3 826 396,20 €
		Maîtrise d'œuvre et divers	310 248,34 €
		Total HT	4 136 644,54 €

AC	DOB	Etudes et Travaux d'extension et de renouvellement des ouvrages et des réseaux d'assainissement collectif	4 148 000,91 €
		Maîtrise d'œuvre et divers	336 324,40 €
		Total HT	4 484 325,31 €

ANC	DOB	Etude pour le contrôle des installations existantes	46 630,18 €
		Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et divers	3 780,83 €
		Total HT	50 411,00 €

48

Monsieur le **Directeur** explicite les projets de travaux et de contrôles pour les trois services.

Pour l'eau potable, les opérations transversales – *Fonds libres* et *Renouvellement de branchements*, *Economie d'eau* (pour notamment la distribution de kits) et *Modulation de pression* (pour limiter le volume des pertes et les contraintes sur les équipements sur certains secteurs adaptés à cette pratique) sont reconduites. Les travaux liés au renouvellement des réseaux avec la quantification des volumes économisables et la mise en œuvre du Forage de substitution de CADARSAC sont priorités.

Pour l'assainissement collectif, les opérations en cours sont reportées et notamment celles liées à la sécurisation du système d'assainissement sous vide *Réhabilitation système d'assainissement sous vide* et *Modification réseau CVI* sur IZON. Les opérations *Diagnostics périodiques* et *REUT* (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) sont également reconduites.

Monsieur le **Directeur** explicite l'épargne brute et l'épargne nette calculées en fonction des prévisionnels présentés dans le ROB 2025. L'épargne nette et l'épargne brute augmentent pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

DOB 2025 – Epargne – Eau potable Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 626 680,00	2 743 962,00	3 093 441,20	3 477 623,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 578 799,96	2 036 900,00	2 129 000,00	2 117 071,09
Epargne brute	1 047 880,04	707 062,00	964 441,20	1 360 551,91
Remboursement du capital de la dette	485 000,00	500 500,00	600 000,00	540 000,00
Epargne nette	562 880,04	206 562,00	364 441,20	820 551,91

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

55

DOB 2025 – Epargne – Assainissement collectif Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 708 198,00	2 514 740,00	1 461 558,14	1 747 775,00
Dépenses réelles de fonctionnement	472 500,00	444 000,00	637 950,00	566 337,75
Epargne brute	2 235 698,00	2 070 740,00	823 608,14	1 181 437,25
Remboursement du capital de la dette	639 800,00	724 800,00	770 000,00	760 000,00
Epargne nette	1 595 898,00	1 345 940,00	53 608,14	421 437,25

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

56

DOB 2025 – Epargne – Assainissement non collectif Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €
Recettes réelles de fonctionnement	257 350,00	213 500,00	111 706,45	121 111,00
Dépenses réelles de fonctionnement	247 350,00	202 500,00	106 013,45	115 111,00
Epargne brute	10 000,00	11 000,00	5 693,00	6 000,00
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne nette	10 000,00	11 000,00	5 693,00	6 000,00

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

57

Monsieur le **Directeur** explicite les emprunts en cours et les emprunts finalisés sur le dernier exercice pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (organisme prêteur, taux, date de fin, capital emprunté, annuités en capital et en intérêts). A partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, le ratio de désendettement calculé montre une réduction du nombre d'année pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif n'a pas d'emprunt en cours.

DOB 2025 – Dette – Eau potable Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

Organisme Prêteur	Echéance	Date extinction	Date de fin	Capital emprunté	€ (04/01)	198(11)	TOTAL (04/01)
Crédit Mutuel SO	30-mars	30/07/2024	30/06/2039	1 000 000,00 €	12 756,31 €	9 066,00 €	21 822,31 €
	30-juin				12 874,84 €	8 947,27 €	21 822,11 €
	30-sept				12 994,68 €	8 827,61 €	21 822,29 €
	30-déc				13 115,53 €	8 708,78 €	21 822,31 €
Crédit Mutuel SO	05-juin	30/10/2023	30/07/2043	1 200 000,00 €	10 427,04 €	11 321,30 €	21 748,34 €
	05-sep				10 529,75 €	11 218,59 €	21 748,34 €
	05-juil				10 633,46 €	11 114,88 €	21 748,34 €
	05-oct				10 738,20 €	11 010,14 €	21 748,34 €
Caisse d'Epargne	05-août	14/06/2022	05/08/2037	1 000 000,00 €	58 745,79 €	23 723,89 €	80 469,68 €
Caisse d'Epargne	15-déc	15/12/2021	15/12/2036	500 000,00 €	32 365,52 €	2 951,51 €	35 317,03 €
Caisse d'Epargne	06-août	06/08/2019	06/08/2034	800 000,00 €	51 989,24 €	6 873,43 €	58 862,67 €
Crédit Agricole	05-févr	01/10/2018	05/10/2034	500 000,00 €	33 324,73 €	5 900,49 €	37 325,22 €
Caisse d'Epargne	06-août	17/07/2018	06/08/2033	500 000,00 €	32 893,59 €	5 322,45 €	38 016,04 €
Crédit Agricole	1-juin	05/07/2017	01/06/2037	1 000 000,00 €	47 421,99 €	13 146,14 €	60 568,13 €
Caisse d'Epargne	05-juin	01/06/2016	01/10/2036	700 000,00 €	4 474,08 €	1 879,70 €	10 353,78 €
	05-avr				8 506,07 €	1 647,96 €	10 154,03 €
	05-juil				8 538,18 €	1 615,85 €	10 154,03 €
	05-oct				8 570,41 €	1 583,74 €	10 154,03 €
Crédit Agricole	21-juin	06/08/2013	21/06/2033	500 000,00 €	24 867,88 €	11 737,02 €	36 604,90 €
Banque Paribas	01-mars	04/02/2013	01/03/2028	700 000,00 €	55 515,41 €	12 015,31 €	67 530,72 €
Caisse d'Epargne	01-oct	06/12/2010	01/10/2030	1 200 000,00 €	68 146,44 €	15 477,35 €	83 623,79 €
					532 185,78 €	180 990,26 €	713 176,04 €

La structure de la dette est constituée d'emprunts à taux fixe (12) auprès d'établissements bancaires.

Les annuités d'emprunts sont à la baisse : 532 185,78 € en 2025 contre 579 816,10 € en 2024.

Les intérêts d'emprunts sont à la hausse : 180 990,26 € en 2025 contre 173 992,87 € en 2024.

58

DOB 2025 – Dette – Eau potable Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Encours de la dette en €	5 087 999,35	5 605 295,81	6 294 523,03	6 714 706,93
Epargne brute en €	1 047 880,04	707 062,00	964 441,20	1 360 551,91
Ratio de désendettement en année	4,86	7,93	6,53	4,94

Pour l'année 2025, l'encours de la dette est estimé à 6 714 706,93 €.

Le ratio de désendettement correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

59

DOB 2025 – Dette – Assainissement collectif Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

Organisme prêteur	Échéance	Date obtention	Date de fin	Capital emprunté	< (1641)	1 (66111)	TOTAL (6+7)
Crédit Mutuel SD	30-mars	18/07/2014	30/06/2039	1 500 000,00 €	19 134,46 €	13 599,00 €	32 733,46 €
	30-sept				19 312,42 €	12 201,02 €	32 513,44 €
	30-sept				19 492,01 €	12 241,45 €	32 733,46 €
Crédit Mutuel SD	30-avr				10 673,39 €	11 061,17 €	21 734,56 €
	30-avr	30/08/2013	30/05/2018	500 000,00 €	4 545,81 €	4 493,32 €	9 039,13 €
	30-mai				6 609,47 €	4 429,56 €	11 039,03 €
Caisse d'Épargne	05-avr	05/08/2017	05/08/2037	1 000 000,00 €	8 745,79 €	7 172,89 €	15 918,68 €
	05-mai	24/04/2020	05/05/2038	500 000,00 €	6 641,67 €	4 961,45 €	11 603,12 €
	05-mai				6 658,11 €	502,02 €	7 160,13 €
Caisse d'Épargne	05-mai				6 634,92 €	505,54 €	7 140,46 €
	05-nov				6 691,11 €	899,02 €	7 590,13 €
	05-mai	24/04/2020	05/05/2038	300 000,00 €	3 994,87 €	559,21 €	4 554,08 €
Caisse d'Épargne	05-nov				4 004,76 €	549,32 €	4 554,08 €
	05-nov				4 019,47 €	539,41 €	4 558,88 €
	25-janv	25/04/2018	25/04/2038	400 000,00 €	4 772,39 €	2 581,14 €	7 353,54 €
Caisse d'Épargne	25-jan				4 787,81 €	2 613,31 €	7 401,12 €
	25-jan				4 803,37 €	2 437,62 €	7 240,99 €
	25-oct				4 818,98 €	2 440,83 €	7 259,81 €
CFM	01-mars	01/03/2020	01/12/2035	152 300,20 €	1 113,76 €	981,94 €	2 137,08 €
	01-jan				1 120,45 €	482,63 €	1 603,08 €
	01-sept				1 129,37 €	483,89 €	1 613,26 €
Caisse d'Épargne	01-déc				2 137,08 €	416,10 €	2 553,18 €
	05-janv	26/09/2017	05/10/2037	600 000,00 €	7 091,77 €	1 840,30 €	8 932,07 €
	05-avr				7 123,16 €	1 799,01 €	8 922,17 €
Caisse d'Épargne	05-jan				7 154,69 €	1 787,39 €	8 942,07 €
	05-oct				7 186,34 €	1 775,72 €	8 962,07 €
	05-janv	Emprunts	05/10/2036	500 000,00 €	6 052,31 €	1 399,97 €	7 452,28 €
Caisse d'Épargne	05-avr				6 075,78 €	1 372,71 €	7 448,49 €
	05-jan				6 098,70 €	1 354,14 €	7 452,84 €
	05-oct				6 121,72 €	1 331,16 €	7 452,88 €

60

DOB 2025 – Dette – Assainissement collectif Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

Organisme prêteur	Échéance	Date d'obtention	Date de fin	Capital emprunté	< (1641)	1 (66111)	TOTAL (6+7)	
Caisse d'Épargne	05-mars	05/03/2015	05/03/2035	570 000,00 €	27 790,20 €	9 503,10 €	37 293,30 €	
	Caisse d'Épargne	05-mars	05/03/2015	05/03/2035	230 000,00 €	11 398,23 €	3 991,09 €	15 389,32 €
	Caisse d'Épargne	05-juin	05/07/2015	05/07/2035	500 000,00 €	24 006,61 €	5 791,94 €	30 498,55 €
Caisse d'Épargne	05-oct	05/10/2015	05/10/2035	400 000,00 €	19 687,71 €	4 633,54 €	24 321,25 €	
	Caisse d'Épargne	05-oct	05/10/2015	05/10/2035	300 000,00 €	14 826,76 €	2 808,38 €	17 635,14 €
	Caisse d'Épargne	05-nov	22/10/2014	05/11/2039	100 000,00 €	2 203,35 €	1 194,74 €	3 398,09 €
Banque Populaire	01-mars	18/02/2013	01/03/2038	300 000,00 €	23 792,33 €	1 149,44 €	24 941,77 €	
Caisse d'Épargne	05-mars	23/04/2013	05/09/2038	1 500 000,00 €	15 000,00 €	3 528,13 €	18 528,13 €	
	05-juin				15 000,00 €	8 363,25 €	23 363,25 €	
	05-sept				15 000,00 €	8 208,38 €	23 208,38 €	
Caisse des Dépôts	01-févr	29/12/2011	01/02/2037	1 000 000,00 €	81 627,88 €	11 549,85 €	93 177,73 €	
	30-mars	23/05/2012	30/06/2037	200 000,00 €	4 125,34 €	495,15 €	4 620,50 €	
	30-juin				4 172,40 €	448,14 €	4 620,54 €	
Caisse d'Épargne	30-sept				4 219,97 €	460,57 €	4 680,54 €	
	30-déc				4 268,08 €	352,48 €	4 620,56 €	
	30-mars	23/05/2012	30/06/2037	300 000,00 €	6 188,06 €	742,75 €	6 930,81 €	
Caisse d'Épargne	30-juin				6 258,61 €	672,20 €	6 930,81 €	
	30-sept				6 329,06 €	600,81 €	6 930,81 €	
	30-déc				6 402,12 €	528,69 €	6 930,81 €	
Caisse Agricole	01-févr	13/06/2013	01/02/2033	500 000,00 €	6 593,71 €	3 803,93 €	10 397,64 €	
	01-mai				6 683,33 €	3 713,97 €	10 397,30 €	
	01-août				6 776,23 €	3 619,07 €	10 395,30 €	
Caisse d'Épargne	01-nov				6 870,14 €	3 524,88 €	10 395,02 €	
	05-mars	11/10/2011	05/12/2031	450 000,00 €	6 223,58 €	2 097,01 €	8 320,59 €	
	05-juin				6 288,46 €	2 012,11 €	8 300,57 €	
Caisse d'Épargne	05-sept				6 354,01 €	1 966,58 €	8 320,59 €	
	05-déc				6 420,25 €	1 900,34 €	8 320,59 €	
	Caisse d'Épargne	05-janv	11/10/2010	05/01/2036	1 400 000,00 €	58 306,09 €	27 872,13 €	86 182,22 €
Caisse d'Épargne	05-sept	29/02/2009	05/09/2025	500 000,00 €	43 999,66 €	1 887,55 €	45 887,21 €	
					753 386,20 €	255 943,33 €	1 009 329,53 €	

61

DOB 2025 – Dette – Assainissement collectif Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

La structure de la dette est constituée d'emprunts à taux fixe (au nombre de 22) et d'emprunt à taux révisable en fonction du taux de rémunération du Livret A (au nombre de 1) souscrit auprès d'établissements bancaires.

Les annuités d'emprunts sont à la hausse : 753 386,20 € en 2025 contre 730 975,39 € en 2024.
Les intérêts d'emprunts sont à la hausse : 255 943,33 € en 2025 contre 251 613,98 € en 2024.

62

DOB 2025 – Dette – Assainissement collectif Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Encours de la dette en €	7 417 790,54	7 836 844,46	7 675 680,05	8 444 405,54
Epargne brute en €	2 235 698,00	2 070 740,00	823 608,14	1 181 437,25
Ratio de désendettement en année	3,32	3,78	9,32	7,15

Pour l'année 2025, l'encours de la dette est estimé à 8 444 405,54 €.

Le ratio de désendettement correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement collectif.

63

DOB 2025 – Dette – Assainissement non collectif Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Il n'y a pas d'emprunt en cours pour ce service.

Le ratio de désendettement correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement non collectif.

64

Monsieur le **Directeur** finalise cette présentation des ROB en contextualisant nationalement et localement les enjeux liés aux thématiques eau potable et assainissement. La quantification financière de ces enjeux doit permettre de garantir et de répondre aux évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, il s'agit d'une augmentation des recettes tout en optimisant au mieux les dépenses.

Pour le service public d'assainissement non collectif, il s'agit de maintenir le niveau des recettes tout en optimisant également les dépenses.

DOB 2025 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires Eau potable

- **Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.
- **Prioriser la protection de la ressource en eau :**
 - Programme Pluriannuel d'Investissement : renouvellement de réseaux et des branchements,
 - Mises en œuvre et en exploitation du forage de substitution de CADARSAC,
 - Déploiement de dispositifs de régulation de pression (réduction, modulation, ...),
 - Diagnostic des forages,
 - Campagne de sensibilisation aux économies d'eau (Distribution de kits, Manifestations, Déploiement de la Télérelève, ...).
- **Veiller aux engagements de performance du délégataire :**
 - Résorption des fuites visibles,
 - Recherche active de fuites avec un restitution mensuelle des résultats.

65

DOB 2025 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires Assainissement collectif

- **Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.
- **Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :**
 - Programme Pluriannuel d'Investissement : réhabilitation et adaptation (dimensionnement, évolution technique, ...) des ouvrages, des équipements gravitaires et sous-vide,
 - Extension des réseaux de collecte,
 - Diagnostics des systèmes de collecte et de traitement (ARVEYRES, SAINT GERMAIN DU PUCH et SAINT QUENTIN DE BARON).
- **Veiller aux engagements de performance du délégataire :**
 - Assurer une parfaite exploitation des ouvrages,
 - Restitution régulière des problématiques identifiées.

66

DOB 2025 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires Assainissement non collectif

- **Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.

- **Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :**
 - Poursuivre les contrôles réglementaires,
 - Organiser le périmètre d'intervention du service en régie.

- **Encadrer la prestation de service du contrôle des installations existantes :**
 - Définir les modalités de mise en œuvre et le territoire concerné,
 - Veiller au respect des engagements du futur prestataire.

67

Monsieur le **Président** remercie Monsieur le Directeur pour cette présentation et propose d'évoquer la réflexion sur les tarifs 2025 avant d'ouvrir le débat.

Monsieur le **Directeur** explicite les augmentations tarifaires proposées dans les ROB en proposant une réflexion sur l'évolution de la facture d'eau :

- + 0,05 €/m³ en eau potable sur la part variable soit une recette supplémentaire, au regard des hypothèses, de 126 292 €.

- + 0,15 €/m³ en assainissement collectif sur la part variable soit une recette supplémentaire, au regard des hypothèses, de 158 508 €.

L'usager à l'assainissement collectif verrait sa facture d'eau augmenter de 3,07 % (soit 23,34 € HT).

DOB 2025 – Réflexions – Tarifs 2025

Pour estimer les **évolutions de recettes de la collectivité**, les hypothèses suivantes ont été posées :

AEP		ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
	Volumes facturés en m ³		1 293 427	1 369 577	1 320 520	1 347 613	1 375 262
	Nombre d'abonnés		11 680	11 976	12 108	12 536	12 979

AC		ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
	Volumes facturés en m ³		704 532	736 248	732 614	760 696	789 854
	Nombre d'abonnés		7 239	7 512	7 630	8 021	8 432

ANC		CONTRÔLE	2021	2022	2023	2024	2025
	Installations neuves/réhabilitées		43	21	36	21	20
	Installations existantes		9	1311	678	17	200
	Vente ou cession immobilière		125	82	52	46	40
	Nombre total d'installations		5014	4375	5104	5000	5000

DOB 2025 – Réflexions – Tarifs 2025

Eau potable  et  (+ 0,05 €/m³), Assainissement collectif  et  (+ 0,15 €/m³) et Assainissement non collectif 

1 ^{er} mai 2025	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Eau potable + Assainissement collectif	Eau potable + Assainissement non collectif
Prime Fixe en HT (abonnement)	30,00 €  (2024 : 30,00 €)	30,00 €  (2024 : 30,00 €)	20,45 €  (2024 : 20,45 €)		
Consommation en HT (part proportionnelle)	1,65 €  (2024 : 1,60 €)	1,10 €  (2024 : 0,95 €)			
Facture 120 m³ en TTC	303,84 € (2024 : 286,12 €)	479,45 € (2024 : 473,84 €)	22,50 € (2024 : 22,50 €)	783,29 € (2024 : 759,95 €)	326,34 € (2024 : 308,62 €)
Prix TTC du m³ d'eau	2,53 € (2024 : 2,38 €)	4,00 € (2024 : 3,95 €)	0,19 € (2024 : 0,19 €)	6,53 € (2024 : 6,33 €)	2,72 € (2024 : 2,57 €)
Evolution usager	+ 17,72 €	+ 5,61 €	- €	+ 23,34 €	+ 17,72 €
	+ 6,19 %	+ 1,18 %	- %	+ 3,07 %	+ 5,74 %
Evolution collectivité	+ 126 292 €	+ 158 508 €	- 945 €	+ 284 800 €	+ 125 347 €
	+ 4,99 %	+ 16,45 %	- 0,85 %	+ 8,15 %	+ 4,74 %

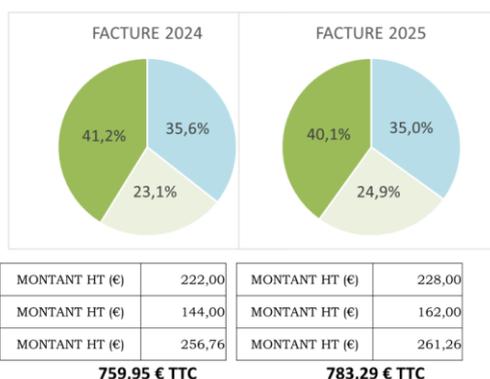
Jean-Robert DEROSE souligne que les augmentations tarifaires sont toujours impactantes même si elles s'avèrent indispensables. Il est primordial que la situation générale s'améliore en terme de fonctionnement des services pour justifier ces nécessaires augmentations.

Monsieur le **Directeur** valide ces propos en rappelant que la protection de la ressource en eau se joue à deux niveaux : les investissements portés par la collectivité pour assurer une gestion patrimoniale et la bonne exploitation confiée au délégataire en veillant au suivi des équipements (réparation rapide et efficace, veille technique, ...). Les besoins financiers sont très importants et c'est pourquoi cette évolution tarifaire est nécessaire pour répondre aux enjeux actuels et futurs tout en crédibilisant nos actions auprès de vos administrés.

Monsieur le **Directeur** présente l'évolution de la facture d'eau avec les différentes parts. Les augmentations proposées feraient diminuer la part exploitant (41,2% à 40,1%) au profit de la part collectivité en assainissement (23,1% à 24,9%). Cette nouvelle répartition montrerait aux usagers les besoins financiers supplémentaires à mobiliser pour poursuivre ces investissements publics. La part collectivité en eau potable diminuerait légèrement.

DOB 2025 – Réflexions – Tarifs 2025

Evolution de la facture EAU



 de la part exploitant

 de la part collectivité pour financer les investissements (+ 0,15 €/m³)

 de la part collectivité pour financer les investissements (+0,05 €/m³)

Monsieur le **Président** souligne que ces augmentations restent maîtrisées.

Joachim BOISARD rappelle sa position prise en Bureau Syndical d'être contre ces augmentations. Le désengagement des partenaires institutionnels fait reporter sur les usagers l'ensemble des charges liées à ces investissements. Les augmentations ne doivent pas être automatiques mais ciblées. La protection de la ressource en eau est primordiale et l'Etat doit aussi contribuer à cet effort commun.

Monsieur le **Président** répond que ces augmentations ne se font pas par habitude mais par besoin. L'augmentation proposée impacterait l'utilisateur à hauteur de moins de 2€/mois.

Joachim BOISARD indique que les augmentations sont multiples et qu'un foyer moyen est aujourd'hui très sollicité.

Emeline BOURDAT BRISSEAU souligne qu'à l'instar de certains pays étrangers la pénurie de la ressource pourrait nous amener à limiter drastiquement les usages. La réflexion sur la ressource en eau est indispensable et elle conditionne notamment le développement du territoire (PLUi de la CALI). Il est primordial de faire prendre conscience à nos administrés de la valeur de cette ressource et des moyens à engager pour la préserver.

Monsieur le **Président** croit en l'acceptation par les usagers de ces évolutions tarifaires.

Emeline BOURDAT BRISSEAU souligne que le discours à porter auprès des administrés est essentiel au regard de ces enjeux primordiaux.

Christian SUIAT souligne que les augmentations tarifaires permettront de solliciter des emprunts supplémentaires.

Joachim BOISARD précise que l'Agence de l'Eau doit redistribuer plus efficacement les redevances collectées aux collectivités porteuses de projets vertueux. La priorité des investissements doit être donnée aux renouvellements en limitant drastiquement les extensions.

Emeline BOURDAT BRISSEAU réaffirme que la priorité doit être donnée à la protection de la ressource et les orientations décrites lors de ces DOB 2025 s'inscrivent dans cette démarche.

Monsieur le **Directeur** rappelle que les rapports présentés décrivent les objectifs chiffrés pour 2025, l'équilibre global budgétaire des projets de budget 2025, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

AEP n°005/2025 – Débat d’Orientations Budgétaires 2025

Décision :

Le rapport d’orientations budgétaires dresse tout d’abord l’état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2024 provisoire) :

- résultat provisoire en section d’exploitation avec un excédent de 1 032 224,61 €,
- résultat provisoire en section d’investissement avec un déficit de 19 543,74 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 174 774,54 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2025, l’équilibre global budgétaire du projet de budget 2025, les projets d’investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l’autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s’appuie le débat d’orientations budgétaires 2025,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d’un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d’orientations budgétaire Eau Potable pour l’année 2025.

AC n°005/2025 – Débat d’Orientations Budgétaires 2025

Décision :

Le rapport d’orientations budgétaires dresse tout d’abord l’état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2024 provisoire) :

- résultat provisoire en section d’exploitation avec un excédent de 218 491,44 €,
- résultat provisoire en section d’investissement avec un excédent de 577 870,50 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 53 409,33 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2025, l’équilibre global budgétaire du projet de budget 2025, les projets d’investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l’autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s’appuie le débat d’orientations budgétaires 2025,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d’un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d’orientations budgétaire Assainissement Collectif pour l’année 2025.

ANC n°001/2025 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Décision :

Le rapport d'orientations budgétaires dresse tout d'abord l'état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2024 provisoire) :

- résultat provisoire en section d'exploitation avec un excédent de 23 406,63 €,
- résultat provisoire en section d'investissement avec un excédent de 30 029,26 € sans restes à réaliser.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2025, l'équilibre global budgétaire du projet de budget 2025, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires 2025,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 27

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaire Assainissement Non Collectif pour l'année 2025.

Actualités

-

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Informations : Travaux réceptionnés – Eau potable

- **ARVEYRES – Pruneyron** : Entreprise **GMTP**
- ✓ **Renouvellement de 1 390 ml de canalisation Ø 63 mm en PVC en remplacement de la canalisation existante.**
- ✓ Réception le 04 décembre 2024

72

Informations : Travaux à réceptionner – Eau potable

- **Avenue de Libourne – VAYRES** :
- ✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable en Ø 200 mm fonte sur 215 ml par l'entreprise EIFFAGE ROUTE S-O**
- ✓ Réception prochaine

73

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif – Eau potable

- **Secteur Sales/Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH :**
- ✓ **Suppression de la STEP de Sales (Filtre à sable de 70 EH) remplacée par un PR, création de 2 conduites de refoulement de 2 500 ml/430 ml et extension du réseau de collecte sur 360 ml et renouvellement et renforcement d'une canalisation d'eau potable sur 430 ml par l'entreprise CANASOUT :**
- ✓ Coût des travaux : 776 365,58 € H.T
- ✓ Durée : 6 mois (janvier à juin 2025)

74

Informations : Travaux réceptionnés –

Assainissement collectif

- **Lagunage du Port du Noyer – ARVEYRES :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3 et remplacement du prétraitement par l'entreprise BUESA SAS**
- ✓ Réception le 04 décembre 2024

75

Informations : Travaux réceptionnés –

Assainissement collectif

- **Avenue de Saint-Pardon – IZON :**
- ✓ **Suppression du réseau de vide remplacé par un PR,**
- ✓ **Création d'une conduite de refoulement de 325 ml,**
- ✓ **Extension du réseau de collecte sur 300 ml en fonte par le groupement d'entreprises GMTP / ATH :**
- ✓ Réception le 10 janvier 2025

76

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Thierry DUBREUIL demande si la plaque du PR nouvellement installé sur l'Avenue de Saint Pardon à IZON a été recalé.

Monsieur le **Directeur** répond que oui depuis le 10 février 2025.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le jeudi 03 avril 2025 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

Le Secrétaire de séance,



Eric BLOT



Le Président,

Bernard GUILHEM